



10 juin 2020

Compte rendu

Rencontre 2 – 2020



Déposé au Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

VAL-D'OR - QUÉBEC - MONTRÉAL
SAGUENAY - SHERBROOKE

INFORMATION GÉNÉRALE

- ◆ **Date** : 10 juin 2020
- ◆ **Durée** : de 13 h 30 à 15 h
- ◆ **Lieu** : Téléconférence
- ◆ **Nombre de participants** : 9 participant-e-s
- ◆ **Animation** : Cédric Bourgeois
- ◆ **Rapporteur** : Philippe Angers

PLAN DE RENCONTRE

La présente est une rencontre ordinaire du Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic (ci-après CES-CM), le plan de rencontre est disponible en Annexe I.

1. MOT DE BIENVENUE

M. Bourgeois souhaite la bienvenue à tous et explique que cette rencontre plus légère vise notamment à s'approprier la plateforme utilisée pour tenir les rencontres en mode téléconférence. La durée de la rencontre se veut donc plus courte qu'à l'habitude. La rencontre a pour objectif de traiter des sujets d'usage, d'offrir une mise à jour des activités de Mine Canadian Malartic (ci-après MCM) et d'échanger sur les mesures mises en place par MCM afin d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs et des entrepreneurs sur le site dans le contexte de la COVID-19. Il n'y aura donc pas de thématique spéciale qui sera traitée lors de cette réunion. Celle-ci se déroulera par bloc suivi d'une période de questions et d'échange.

Mme Plouffe, enchaîne en souhaitant également la bienvenue aux participants. Elle mentionne qu'à la fin de la réunion il sera possible de discuter des modalités des prochaines rencontres en considérant bien sûr l'état de la situation qui prévaudra à ce moment. Elle mentionne que l'objectif de la rencontre est de faire le portrait des initiatives qui ont été mises en place dans les derniers mois.

M. Bourgeois poursuit en présentant le plan de la rencontre. Le varia sera laissé ouvert afin de traiter des sujets qui pourraient émerger. Deux points sont déjà suggérés au varia, soit « Proposition pour la tenue de la prochaine rencontre » et « Transmettre aux membres le rapport du Suivi des composantes sociales et économiques (SCSE) ».

2. REPRISE DES ACTIVITÉS DE MCM

2.1 PRÉSENTATION DU PLAN DES MESURES D'HYGIÈNE MISES EN PLACE

Mme Plouffe mentionne qu'elle fera un survol du Plan de mesures d'hygiène et de prévention qui constitue un document de 26 pages intégrant les différentes pratiques mises en place pour la reprise des opérations de MCM. Elle explique que la période d'arrêt temporaire a permis de travailler sur un plan robuste de mesures d'hygiène et de prévention afin d'assurer la santé et la sécurité de tous les travailleurs et entrepreneurs sur le site. Un important travail a été réalisé en collaboration avec Agnico Eagle, Yamana Gold et l'ensemble de l'industrie minière afin de partager l'information et les bonnes pratiques en la matière. C'est ainsi qu'à quelques variations

près, l'ensemble de l'industrie a adopté des mesures sanitaires similaires. Le but étant de démontrer à la Santé publique et au gouvernement du Québec que l'industrie minière était prête à redémarrer ses activités et que les mesures en place sont assez robustes pour prévenir la propagation.

Mme Plouffe poursuit en décrivant dans quel contexte se sont mises en place ces actions. Une cellule de gestion de crise de 8 personnes s'est mise en place dès le 12 mars pour suivre l'évolution de la situation et réagir rapidement aux directives des deux paliers de gouvernements. Cette cellule se réunissait 5 jours semaine afin de développer des plans en lien avec ces directives. Ayant appris le 23 mars que toutes les entreprises devaient cesser leurs activités, il a été important d'agir rapidement notamment pour informer et structurer les directives à donner aux employés. Les activités ayant repris depuis le 15 avril et la situation tendant à se stabiliser, la cellule de crise maintient des rencontres deux fois par semaine afin de suivre les derniers développements et d'adapter les pratiques de l'entreprise en conséquence. Mme Plouffe donne l'exemple de la règle de distanciation sociale qui pourrait passer de deux à un mètre.

Mme Plouffe présente le processus de triage à l'entrée du site qui a dû être réfléchi. Pour ce faire, six roulottes ont été aménagées près de la guérite. Chaque personne souhaitant accéder au site de la mine doit passer par le processus. Ce système est en vigueur tant à la mine, au bureau de chantier qu'au Local de relations avec la communauté.

Mme Plouffe explique la nécessité de former les employés, et ce, particulièrement dans un contexte où ceux-ci allaient faire un retour au travail dans un environnement complètement transformé. Elle donne l'exemple de la cafétéria, des autobus et des postes de travail qui ont été réaménagés de manière à assurer le respect de la distanciation sociale. Pour ce faire, ceux-ci ont notamment reçu une formation spéciale COVID-19 au Théâtre Meglab.

Plusieurs actions ont également été mises en place pour assurer le nettoyage et la désinfection de l'environnement des employés. On parle à cet effet autant des outils, salles de bains, poste de travail, etc. Un chapiteau a également été mis en place au niveau des opérations minières afin d'avoir suffisamment d'espace pour la remise des cartes de travail au début et à la fin des quarts de travail. Les salles à manger ont également été réaménagées. Les micro-ondes, frigidaire, cafetière et réchaud ont été mis hors service et les employés qui le pouvaient ont été invités à manger à leur bureau.

Des mesures d'isolement et une procédure d'exclusion du site ont également été réfléchies advenant le cas où un employé manifesterait les symptômes de la COVID-19 sur les lieux de travail. Celui-ci serait isolé et une enquête serait faite afin de valider les contacts qu'il a eus avec les autres employés et pour désinfecter les zones qu'il a fréquentées.

Différentes mesures de sensibilisation et de communication ont été mises en place en fonction de l'évolution des directives gouvernementales. MCM a également participé à la remise de masques au Réseau de la santé de l'Abitibi-Témiscamingue et a soutenu différents organismes de Malartic et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue offrant des services d'aide alimentaire et de soutien divers aux personnes âgées ou aux familles en situation précaire en leur remettant des dons totalisant 30 000 \$.

Après ce premier bloc de présentation, M. Bourgeois demande si les membres ont des questions. Aucune question n'est soulevée.

2.2 RÉOUVERTURE DU LOCAL DE RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ ET REPRISE DES DIFFÉRENTS PROGRAMMES

Mme Plouffe mentionne que l'arrêt des activités de MCM a également conduit à la fermeture temporaire du Local de relations avec la communauté et à la suspension temporaire des différents programmes associés. Les activités du local ainsi que les différents programmes ont repris progressivement à distance suivant le redémarrage des activités de MCM. C'est ainsi que le Programme de compensation couvrant l'année 2019 ou dans le cadre de l'action collective a repris le 4 mai dernier. La reprise du Programme s'est bien déroulée. Les citoyens ont été coopératifs et le fonctionnement est maintenant bien en selle. La reprise des autres programmes a suivi à distance le 1^{er} juin et l'équipe de MCM s'est assurée de prolonger les délais qui leur sont associés en conséquence.

À cet effet, les Lignes directrices encadrant l'acquisition des propriétés principales à Malartic qui devaient se terminer en août 2020 seront prolongées jusqu'au 9 novembre 2020. Pour ce qui est du Programme de revitalisation, la période d'inscription a débuté le 1^{er} juin et se poursuivra jusqu'au 1^{er} septembre. Un délai supplémentaire sera accordé pour utiliser le crédit de rénovation, soit jusqu'au 30 septembre 2022.

Mme Plouffe mentionne que le Local de relations avec la communauté rouvrira ses portes le 15 juin prochain. Les gens seront toutefois incités à poursuivre leur démarche à distance dans la mesure du possible. À cet effet, une boîte de dépôt à l'extérieur du local continuera d'être mise à la disposition des citoyens. Si des citoyens souhaitent accéder au local, ils devront se soumettre au processus de triage.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 1.	
Si j'ai bien compris, pour me rendre au Local communautaire, il faut passer au bureau de triage.	Mme Plouffe confirme que oui. Elle spécifie que juste à côté du local, il y a une roulotte qui sert au processus de triage. Il y a des indications claires afin d'indiquer la marche à suivre.

4. SUIVI DES PLAINTES ET DES NON-CONFORMITÉS

M. Bourgeois invite M. D'Anjou, directeur environnement et développement durable à venir présenter les plaintes et les non-conformités reçues depuis la dernière rencontre. M. D'Anjou indique qu'il quittera ses fonctions la semaine prochaine pour profiter de sa retraite. Il indique qu'il sera remplacé par Mme Nathalie Tremblay qui est en poste depuis 2 mois. Pour ce qui est de la présence au sein du CES-CM, ce sera Mme Kim Cournoyer, surintendante environnement qui le remplacera. Mme Cournoyer est déjà familière avec le comité ayant assisté à deux rencontres par le passé. Celui-ci souligne le plaisir qu'il a eu à participer aux travaux du comité au cours des deux dernières années.

M. D'Anjou présente le tableau des plaintes et des non-conformités qui est déposé à l'Annexe III. Une non-conformité et une plainte ont été consignées depuis la dernière rencontre de février :

Non-conformité 1

- Fumées de sautage orangées lors du sautage du 31 mai 15 h 12. M. D'Anjou explique que lorsqu'une fumée colorée est générée, cela est considéré comme un contaminant par le gouvernement, donc une non-conformité est émise. Toutefois, les données recueillies aux stations de qualité d'air installées à Malartic ont indiqué que les concentrations de NOx étaient, quant à elles, conformes aux normes. MCM disposera de 30 jours après avoir reçu le constat de non-conformité pour présenter un plan de mesure de correction. La cause est déjà identifiée et un plan correctif est en préparation. Il s'agit des délais entre le moment de détonation et l'espace entre les forages qui n'a pas été optimal.

Mme Plouffe indique que Mme Brousseau a envoyé, comme convenu dans la procédure de MCM, un courriel à la Ville de Malartic et aux membres du CES-CM les informant que des fumées de sautages avaient été observées et que les concentrations de NOx relevées aux stations de qualité d'air en ville étaient conformes à la norme.

Plainte 1

Sautage du 6 mai 2020 : Fumées de sautage visibles lors d'un sautage

M. D'Anjou explique que le sautage a eu lieu dans la fosse Barnat. Le citoyen a mentionné qu'il y a eu de la fumée visible avec photo à l'appui. Bien qu'une fumée légèrement jaune ait pu être perçue, tous les paramètres relatifs au sautage étaient conformes. M. D'Anjou indique que cela est dû au fait que le sautage se situait près de la surface et a entraîné la projection de poussière provenant du mort terrain. Il n'y a donc pas eu d'émission de contaminant dans l'environnement.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 2.	
Je vous remercie pour les bons services et bonne chance pour la retraite.	

5. SIGNATURE DE L'ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LES PREMIÈRES NATIONS ACININAPEK

Mme Plouffe indique que les membres du comité ont reçu l'information de Mme Brousseau. Elle explique que l'entente a été annoncée publiquement le 3 juin dernier. Elle souligne le caractère historique de l'entente et qu'il s'agit d'une première du genre pour une entreprise en opération en Abitibi-Témiscamingue. Elle mentionne que cette entente se base sur les principes du développement durable et vise une participation accrue de ces Premières Nations dans les activités de MCM notamment en regard de la main-d'œuvre, des opportunités d'affaires et de la protection de l'environnement. Un aspect financier fut également considéré dans cette entente de collaboration.

Mme Plouffe poursuit en expliquant le fonctionnement de l'entente. Un comité de mise en œuvre sera mis en place et composé de huit membres décisionnels, soit quatre membres pour MCM et un membre par communauté autochtone. Ce comité aura pour fonction de définir les objectifs des trois sous-comités suivants : environnement, emploi et formation et opportunités d'affaires. Un coordonnateur sera embauché par MCM et

un autre pour les Premières Nations impliquées. Mme Plouffe souligne que cette entente est le fruit d'une réelle volonté des deux parties pour en arriver à une entente. Il s'agit d'un point de départ afin de développer des projets gagnant-gagnant pour toutes les parties impliquées.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 3.	
Est-ce que la signature de cette entente vient annuler la volonté de pourvoir le siège « communauté autochtone » du CES-CM ?	Mme Plouffe mentionne que cela n'a pas été discuté. Il y a toujours la volonté de pourvoir le siège. Il s'agit d'ailleurs d'une opportunité de soulever à nouveau le sujet.

ACTION DE SUIVI 1 : METTRE EN PLACE DES ACTIONS AFIN DE POURVOIR LE SIÈGE « COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE » DU CES-CM

6. ACTIONS DE SUIVI ET MISES À JOUR

ACTION DE SUIVI 1 : AJOUTER DANS LE BULLETIN TRIMESTRIEL DE MCM L'INFORMATION RELATIVE À LA DÉMARCHE DE CERTIFICATION AUPRÈS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE GESTION DU CYANURE.

Cette action a été réalisée. L'information a été incluse au bulletin de mars 2020. Toutefois, étant donné que la parution s'est faite au moment du confinement, le bulletin a simplement été publié en ligne et n'a pas été distribué de porte à porte comme à l'habitude.

ACTION DE SUIVI 2 : CONSIDÉRER L'OPPORTUNITÉ D'EFFECTUER UNE COMMUNICATION PUBLIQUE AFIN DE SENSIBILISER LES CITOYENS QUI POSSÈDENT DES Puits ARTÉSIENS.

Mme Brousseau interpelle M. Bossé de l'OBVAJ afin de mettre en lumière les échanges qui ont eu lieu entre celui-ci et M. D'Anjou en regard de la publication des résultats de l'étude sur les puits artésiens. M. Bossé confirme qu'ils ont eu des discussions en vue d'une publication, mais étant donné les récents événements reliés à la COVID-19, ceux-ci vont attendre pour les diffuser au sein de différentes publications de l'OBVAJ.

ACTION DE SUIVI 3 : DISCUTER D'UN NOUVEAU PROJET MOBILISANT À LA RENCONTRE DE SEPTEMBRE.

M. Brousseau résume les discussions qui ont eu lieu à cet effet lors de la dernière rencontre. Elle demande si cela convient toujours aux membres. Les membres confirment souhaiter poursuivre la discussion à ce sujet en septembre.

ACTION DE SUIVI 4 : VÉRIFIER SI UNE NORME EXISTE AU NIVEAU DE L'UTILISATION DES FREINS MOTEURS ET SI UN AFFICHAGE PEUT ÊTRE MIS EN PLACE LE CAS ÉCHÉANT.

Mme Brousseau explique que cette action fait suite à une demande d'un citoyen suite aux travaux de déviation de la route 117 afin de remettre une signalisation en conséquence. Après vérification, la ville se chargera de faire le suivi auprès du Ministère des Transports.

ACTION DE SUIVI 5: ENVOYER UN COURRIEL AUX MEMBRES POUR LEUR PRÉSENTER L'IDÉE QUE LE COMITÉ NOMME UN PORTE-PAROLE.

Mme Brousseau mentionne que cette action n'a pas été réalisée, mais qu'elle le sera prochainement.

ACTION DE SUIVI 6 : INVITER UN REPRÉSENTANT D'ÉCOMALARTIC POUR PARLER DE LEUR DÉMARCHE.

Mme Brousseau interpelle M. Bourret à ce sujet. Celui-ci mentionne que pour l'instant il n'y a pas de permanence du côté d'ÉcoMalartic. Il faudrait voir auprès de son conseil d'administration.

M. Bourgeois demande si les membres ont des commentaires concernant le compte rendu de la dernière rencontre. Les membres signifient qu'ils n'ont pas de remarque particulière.

7. VARIA

Proposition pour la tenue de la prochaine rencontre :

M. Bourgeois indique que les prochaines dates du comité devraient être les 23 septembre et 16 décembre.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 4.	
Comment voit-on les échanges pour les prochaines rencontres ?	M. Bourgeois indique cela va dépendre du contexte sanitaire qui prévaudra lors des prochaines rencontres. Une rencontre physique serait privilégiée, mais si le contexte l'oblige la rencontre se fera à nouveau par téléconférence.
	Mme Plouffe mentionne qu'on pourrait trouver à cet effet un espace qui puisse permettre de respecter les règles de distanciation sociale comme le Théâtre Meglab par exemple.

Transmettre aux membres le rapport du Suivi des composantes sociales et économiques (SCSE) :

Mme Plouffe mentionne que le rapport a été déposé au ministère le 31 mars dernier. Le volet sur les acteurs sociaux devait être traité lors de la présente rencontre, mais étant donné la rencontre par téléconférence, il a été convenu de reporter le sujet à une prochaine rencontre.

ACTION DE SUIVI 2 : ENVOYER LE RAPPORT DU SUIVI DES COMPOSANTES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES (SCSE) AUX MEMBRES DU CES-CM

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 5.	
Félicitations pour les travaux à la sortie de Malartic. C'est très beau, c'est une fierté.	Mme Plouffe remercie l'intervenant pour son commentaire et souligne que ce sera encore plus beau d'ici quelques semaines.
Intervention 6.	
Avant il y avait des sujets d'intérêts identifiés pour les rencontres. Est-ce que c'était un choix de ne pas en avoir prévu un pour cette rencontre? J'ai assisté à des rencontres par téléconférence où nous avons discuté de sujet précis et cela s'était bien déroulé pour la présentation et les échanges.	Mme Plouffe mentionne que la question des aspects sociaux devait être traitée aujourd'hui. La raison pour laquelle cela n'a pas été fait, c'est qu'il était souhaité de se familiariser d'abord avec la formule à distance. Si les rencontres doivent se poursuivre à distance, des sujets d'intérêts seront traités. Ça s'est bien passé aujourd'hui, mais ça reste moins intuitif pour les interactions. M. Bourgeois abonde dans le même sens. Il mentionne que de traiter de thématique a pu bien aller dans certains comités et moins bien dans d'autres. C'est pourquoi il a été recommandé de tenir cette première rencontre à distance avec un contenu plus léger.

8. REMERCIEMENTS ET RAPPELS DES PROCHAINS RENDZ-VOUS

Mme Plouffe remercie les membres pour leur participation.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 7.	
C'était nouveau comme manière de faire. J'ai trouvé cela intéressant. Merci à vous.	
Intervention 8.	
Merci d'avoir essayé la formule. La possibilité d'assister aux rencontres à distance également dans le futur pourrait favoriser notre participation, car nous sommes beaucoup sollicités.	

Ce compte rendu résume les échanges tenus lors de la rencontre et ne témoigne pas nécessairement du point de vue des membres, des consultants ou de Mine Canadian Malartic, de même qu'il ne représente pas forcément un consensus entre les participants.

Fin de la rencontre 14 h 30.

ACTIONS DE SUIVI :

Action de suivi 1 : Mettre en place des actions afin de pourvoir le siège « communauté autochtone » du CES-CM

Action de suivi 2 : Envoyer le rapport du suivi des composantes sociales et économiques (SCSE) aux membres du CES-CM

ANNEXE I

PLAN DE LA RENCONTRE

- 13 h 30 1. Mot de bienvenue et présentation du plan de la rencontre
- 13 h 40 2. Reprise des activités de MCM;
- Présentation du plan des mesures d'hygiène mises en place
- Réouverture du Local de relations avec la communauté
- Reprise des différents programmes ;
 - Programme de compensation couvrant l'année 2019 ou dans le cadre de l'action collective
 - Lignes directrices encadrant l'acquisition de propriétés principales à Malartic
 - Programme de revente
 - Programme de revitalisation
- 14 h 15 3. Suivi des plaintes et des non-conformités
- 14 h 25 4. Signature de l'entente de collaboration avec les Premières Nations
- 14 h 40 5. Actions de suivi
- 14 h 50 6. Varia;
- Proposition pour la tenue de la prochaine rencontre
- Transmettre aux membres le rapport du Suivi des composantes sociales et économiques (SCSE)
- 15 h 7. Remerciements et rappel des prochains rendez-vous

ANNEXE II LISTE DES PRÉSENCES

	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS
Citoyens — Malartic	Mariette Brassard Gilles Théberge Annette Ménard	X X	X
Citoyen — Rivière-Héva	Robert Paquin		X
Environnement	Clémentine Cornille, CREAT Serge Tessier (Substitut) Luc Bossé, OBVAJ	X X	X
Sociocommunautaire	Réjean Hamel, Table des aînés Mélanie Grégoire, L'Aile Brisée	X	X
Municipal	Martin Ferron, Maire de Malartic Catherine Larrivière (Substitut)	X	X
Économique	Jean-Charles Bourret, Société de Développement économique de Malartic	X	
Santé publique	Poste à combler		
Éducation	Poste à combler		
Récréotouristique	Normand Demers, Club de ski de fond de Malartic		X
Communauté autochtone	Poste à combler		
SECTEURS	PERSONNES-RESSOURCES	PRÉSENTS	ABSENTS
Municipal	Mario Sylvain, MRC de La Vallée-de-l'Or	X	
Gouvernemental	Jean Iracà, ministère des Transports		X
Santé publique	Stéphane Bessette, Direction de santé publique Daniel Proulx (substitut), Direction de santé publique Frédéric Bilodeau (substitut), Direction de santé publique Phélix Bussière (substitut), Direction de santé publique	X	
Citoyen	Yvon Charrette, Comité citoyens de Rivière-Héva		X
Gouvernemental	Mathieu Beaudry, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	X	
Mine Canadian Malartic	Normand D'Anjou, directeur environnement et développement durable	X	
Mine Canadian Malartic	Josée Plouffe, directrice communications et relations avec le milieu	X	
Mine Canadian Malartic	Cindy Brousseau, coordonnatrice aux relations avec la communauté	X	
SECTEURS	AUTRES		
Transfert Environnement et Société	Cédric Bourgeois, animateur		
Transfert Environnement et Société	Philippe Angers, rapporteur		

ANNEXE III

SUIVI DES PLAINTES ET DES NON-CONFORMITÉS

Liste des préoccupations et des plaintes 2019 - CES-CM					
Titre	Catégories de sujets	Localisation	Date de réception	Informations	Statut
Sautage du 6 mai 2020 11 h	Environnement : Fumées de sautage visibles lors d'un sautage	Secteur 2 Malartic	6 mai 2020	Tous les paramètres de sautage (direction de vent, vibrations, surpressions, concentration NOx aux stations) : conformes Le nuage était visible en raison de la poussière soulevée (dépôts meubles sur la surface du roc). La coloration des fumées de sautage était jaune pâle, mais conforme.	Fermée 7 mai 2020
Fumées de sautage orangées lors du sautage du 31 mai 15 h 12	Environnement : émission d'un contaminant	Fosse Canadian Malartic	31 mai 2020	Les données de qualité d'air aux stations de qualité d'air en ville ont indiqué que les concentrations de NOx étaient conformes à la norme.	Ministère avisé le jour même et rapport d'analyse soumis au ministère le 5 juin 2020